

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 12 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 12 Juin 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

01 Juin 2018

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 12 | 12 | 12 |

Présents : Mme CORDEVANT, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

| | |
|--|----------------|
| Prestations de la Centrale de Mobilité "Mobilinfos" pour le compte de la Société "Keolis Château-Thierry" | Rapport |
| | N°3 |

Par délibération N°10 du 09 Juin 2015, le Comité Syndical du SITUS a autorisé, à l'unanimité, le Président à signer une convention de mise à disposition de la Centrale de mobilité "Mobilinfos" pour le compte de la Société Keolis Château-Thierry dans le cadre de son réseau TAD pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

La Société "Keolis Château-Thierry" vient de nous informer qu'elle souhaitait conclure une nouvelle convention de droit d'accès à la centrale de mobilité "Mobilinfos".

Cette convention prendra effet le 1^{er} Janvier 2018 et s'achèvera le 31 Août 2019, date à laquelle le contrat de transport de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry avec Keolis Château-Thierry prendra fin. La rémunération perçue par le

J. J.

Syndicat sera de 32 100 euros HT par an. Cette rémunération sera actualisée au 1^{er} Janvier 2019.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Société "Keolis Château-Thierry" dans les conditions prévues ci-dessus.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, après délibération autorisent le Président à :

- à signer une convention de droit d'accès de la Société Keolis Château-Thierry, délégataire du réseau des transports de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, à la Centrale de Mobilité « Mobilinfos » du S.I.T.U.S, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 Août 2019.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
13 JUN 2018

Affiché, le 13 Juin 2018
Pour extrait conforme,

